



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 24 1983

S/15560/Add.19
20 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont est saisi le Conseil de sécurité figure dans les documents S/15560, daté du 11 janvier 1983, S/15560/Add.8, daté du 3 mars 1983 et S/15560/Add.12, daté du 31 mars 1983.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 14 mai 1983, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet de la question suivante :

Lettre datée du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité

Dans une lettre datée du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/15746), le Représentant du Nicaragua a demandé la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation et étudier les mesures éventuelles à adopter, étant donné le déclenchement d'une nouvelle phase de l'invasion de son pays.

Le Conseil de sécurité a examiné la question à sa 2431^{ème} séance, le 9 mai 1983, et en a poursuivi l'examen à la 2432^{ème} séance, le 13 mai 1983.

Au cours de ces séances, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité, sur leur demande, les représentants de l'Algérie, de Cuba, de l'Ethiopie, de la Grenade, du Guatemala, du Honduras, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mali, du Mexique, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, à participer au débat sans droit de vote.
